

Les prix à la consommation baissent de 0,2 % en avril ; ils sont, hors tabac, en recul de 0,4 % sur un an

En avril 2019, les **prix à la consommation** hors tabac et l'indice général diminuent de 0,2 %, après avoir enregistré une hausse de 0,3 % le mois précédent. Cette diminution est tirée par la baisse de 0,5 % des prix des services et de 0,4 % de ceux de l'alimentation. A l'inverse, les prix de l'énergie sont en hausse de 1,1 % ce mois-ci. Les prix des tabacs et des produits manufacturés sont stables (0,0 %).

En glissement sur les douze derniers mois, les prix à la consommation augmentent de 0,1 % ; hors tabac ils sont en baisse de 0,4 %. Les seuls produits alimentaires, hors boissons, enregistrent une baisse de 6,1 % sur un an.

-0,2 % sur un mois hors tabac
-0,2 % pour l'indice général

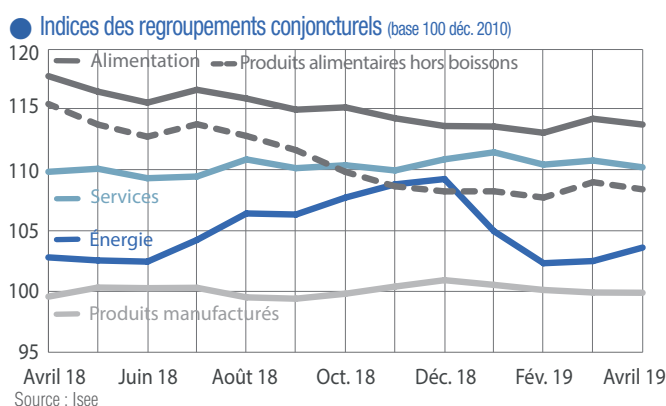
Avril 2019

(Base 100 en décembre 2010)

L'indice des prix à la consommation des ménages hors tabac s'éleva à 107,04 et le général à 109,07

Sur un mois, les prix hors tabac sont en baisse de 0,2 %
L'alimentation diminua de 0,4 %
Le tabac est stable (0,0 %)
Les produits manufacturés sont stables (0,0 %)
L'énergie augmenta de 1,1 %
Les services baissent de 0,5 %

Sur les douze derniers mois, les prix hors tabac baissent de 0,4 %.
L'évolution de l'indice général est de +0,1 %.



Les prix des **services** reculent de 0,5 % en avril, après +0,3 % le mois dernier. Ils sont tirés principalement par la diminution de 10 % des tarifs des transports aériens de voyageurs. Sur les douze derniers mois, les prix des services augmentent de 0,3 %.

est compensée par la baisse des prix des appareils et articles de toilette et des produits médicaux de respectivement 2,8 % et 2,6 %. Sur un an, les prix des produits manufacturés sont en hausse de 0,3 %.

mois. Elle ne compense toutefois pas les baisses constatées en janvier et février, respectivement -3,9 % et -2,5 %. En avril, l'augmentation est portée par la hausse de 4,8 % du prix du litre de gazole qui passe de 117,2 F.CFP à 122,8 F.CFP et de 3,2 % du prix du litre d'essence qui passe de 131,3 F.CFP à 135,52 F.CFP.

Les prix de l'**alimentation** sont en repli de 0,4 % en avril, après une progression de 1 % le mois précédent. Les baisses de 4,3 % des prix des légumes (-6,5 % pour les seuls légumes frais) et de -0,3 % de ceux des viandes (-1,0 % pour les viandes de porc et charcuteries et -0,9 % pour la volaille) expliquent essentiellement cette diminution. La seule hausse notable concerne les fruits dont les prix progressent de 3,1 % (+3,6 % pour les fruits frais).

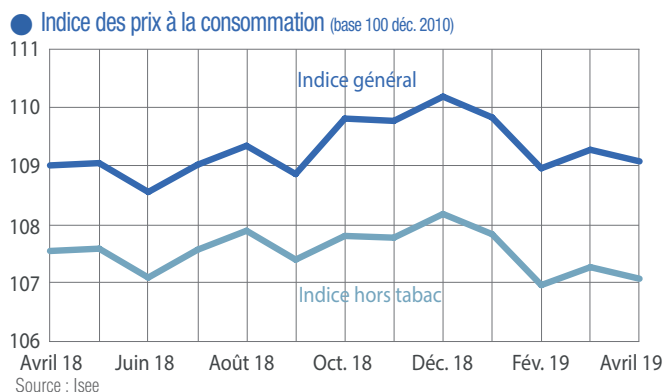
Les prix des **tabacs** restent stables pour le sixième mois consécutif. Ils progressent de 20,9 % en glissement annuel.

Sur les douze derniers mois, l'inflation du poste énergie s'éleva à 0,8 %.

En glissement annuel, les prix de l'alimentation diminuent de 3,4 %. Hors boissons, la baisse annuelle est portée à 6,1 %.

La hausse des prix de l'**énergie** amorcée en mars se confirme et s'établit à 1,1 % sur le

Les prix des **produits manufacturés** sont stables ce mois-ci, après trois mois consécutifs de baisse. La hausse des prix des équipements de sport et du mobilier de chambre de respectivement 4,8 % et 5,4 %



PRIX A LA CONSOMMATION

Indice des prix à la consommation des ménages					
Base 100 en déc. 2010	Pondération	Variation en % sur ...			
		Indices Avril 2019	Le mois précédent	Les 12 derniers mois	Le début de l'année
Indice général du mois	10 000	109,07	-0,2	0,1	-1,0
Indice hors tabac	9 803	107,04	-0,2	-0,4	-1,0
Indice hors tabac hors loyer	9 043	106,66	-0,2	-0,5	-1,1
Détail en 5 regroupements conjoncturels et quelques postes significatifs					
Alimentation	2 178	113,67	-0,4	-3,4	0,1
Produits alimentaires hors boissons	1 769	108,32	-0,5	-6,1	0,1
Pains et céréales	393	102,45	0,0	-6,8	-0,4
Viande	508	109,29	-0,3	-1,8	-0,6
Poisson	138	125,99	-0,6	-2,0	0,9
Lait, fromages et œufs	212	98,00	-0,2	-6,4	0,0
Huiles et graisses	42	98,89	-0,7	-2,0	-1,2
Fruits	88	137,41	3,1	-5,4	1,5
Légumes	186	118,58	-4,3	-11,3	4,7
Sucre, confitures, chocolat, confiserie et produits glacés	124	95,23	-0,1	-12,2	-1,4
Produits alimentaires divers	78	90,41	-0,5	-16,5	-2,5
Boissons non alcoolisées	220	117,80	0,1	2,9	-0,4
<i>Boissons gazeuses, jus, eaux minérales parfumées et sirops</i>	124	134,07	0,3	12,7	0,9
Boissons alcoolisées	189	159,83	0,1	11,6	0,7
Tabac	197	242,03	0,0	20,9	0,0
Produits manufacturés	3 031	99,78	0,0	0,3	-1,0
Habillement et chaussures	320	84,46	0,0	-1,6	-1,6
Habillement	248	82,15	-0,7	-3,0	-2,0
Chaussures	72	92,72	2,3	3,6	-0,2
Ameublement, équipement ménager & entretien courant de la maison	761	101,75	0,4	-0,2	0,2
Ameublement, équipement ménager	447	95,83	0,8	0,8	0,2
<i>Mobilier de chambre</i>	34	95,52	5,4	1,7	4,5
Achats de véhicules	1 159	108,30	-0,1	2,7	-0,2
<i>Automobiles neuves</i>	678	114,73	-0,1	1,6	0,0
<i>Automobiles d'occasion</i>	445	99,29	0,0	4,9	-0,4
Produits et appareils thérapeutiques; matériel médical	74	102,28	-1,4	-0,2	-1,4
<i>Appareils et produits médicaux</i>	40	104,58	-2,6	-1,8	-2,6
Appareils, autres articles et produits pour soins personnels	184	97,01	-1,3	-4,0	-2,1
<i>Appareils et autres articles de toilette</i>	81	98,61	-2,8	-5,1	-3,1
Energie	984	103,51	1,1	0,8	-5,2
Electricité	451	100,77	0,0	0,0	0,0
Gaz	76	110,75	-4,5	-3,4	-10,5
Carburants	443	102,53	3,4	1,6	-1,1
Services	3 610	110,14	-0,5	0,3	-0,6
Services de transport	270	91,41	-8,0	-7,3	-14,1
<i>Transports aériens de voyageurs</i>	216	89,16	-10,0	-9,5	-17,4
Services de restauration	442	123,49	0,5	2,8	0,6
Services d'hébergement	29	106,83	-1,5	-1,1	-0,5
Autres biens et services	739	105,13	-0,3	-0,2	-0,2

* Division de la nomenclature internationale des produits (COICOP)
Source : Isee

**Rappel TGC**

La taxe générale à la consommation entrée en vigueur en octobre a des effets directs sur la structure de la formation des prix, puisque que les taux sont différenciés par type de biens ou services. Certains produits alimentaires sont exonérés (riz, pâtes, beurre, tomates, salade, carottes, eaux minérales etc...), de même que les services liés à la santé (soins, hospitalisation, transport de malades...), à l'éducation, à la garde d'enfants et à l'accueil en maisons de retraite.

L'inflation contrastée des prix des produits alimentaires, selon qu'ils incluent ou non les boissons, en découle avec une exonération ou un taux réduit à 3 % sur les produits alimentaires de base, contre un taux à 22 % sur les boissons sucrées et alcoolisées.

En parallèle de la mise en place de cette taxe, une réglementation des prix et des marges a été adoptée qui prend pour référence le mois d'avril 2018.